



PLFSS 2025 – POINTS CLEFS

Novembre 2024

Retraites : Une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour les retraité·es.

La parution du [Projet de Loi de Financement de la Sécurité de l'année prochaine](#) est une période charnière pour la Sécurité sociale. Historiquement opposée au principe même des LFSS et au contrôle budgétaire de l'Etat qu'elle exerce, la CGT s'oppose une nouvelle fois à une grande part des mesures présentes dans ce nouveau projet.

C'est particulièrement le cas pour le dispositif qui prévoit le décalage de la revalorisation des pensions de retraite, au 1^{er} juillet 2025, à hauteur de l'inflation. Il s'agit d'un nouvel outil de contrainte budgétaire qui permettrait d'économiser près de 4 milliards d'euros.

Comme l'indique [l'annexe 9 du PLFSS consacré à l'évaluation préalable des articles de loi](#), « *le décalage de 6 mois de la revalorisation des pensions de retraite de base [conduirait] à une revalorisation de 1,8 % en juillet 2025, [et entraînerait] une économie nette de l'ordre de 2,9 Md€ en 2025 (y compris effet retour en CSG) pour la Sécurité sociale. Au global, l'effet total serait de 3,9 Md€ en 2025 (dont 2,9 Md€ hors fonctionnaires de l'État et 1 Md€ pour ces derniers)* ».

Ce décalage sera pérenne, et s'appliquera donc également les prochaines années.

Il s'accompagne également d'un décalage de la période glissante de 12 mois de calcul de l'inflation : actuellement calculée de novembre N-2 à octobre N-1 pour effet au 1^{er} janvier N, elle sera alors calculée de mai N-1 à avril N pour revalorisation au 1^{er} juillet. Ce changement accentuera encore la perte de pouvoir d'achat pour les retraités, avec la non prise en compte des mois de décembre 2023 à avril 2024 dans ce calcul.

Cette proposition s'inscrit dans les multiples annonces et éléments de langage déployés par le gouvernement pour faire entendre à qui le veut que les actifs sont moins bien lotis que les retraité·es et que ces dernier·es devraient donc, plus que les autres, contribuer aux économies défendues par ce gouvernement.

Une nouvelle fois, la politique du moins disant serait la seule solution aux problèmes financiers rencontrés par l'Etat et la Sécurité sociale.

Annonce – Revalorisation des retraites, une copie corrigée ? – « Alors que démarre au Sénat l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, Laurent Wauquiez, président du groupe Droite républicaine à l'Assemblée nationale, a assuré avoir trouvé un compromis avec le gouvernement pour que "toutes les retraites" soient revalorisées de la "moitié de l'inflation" dès le 1^{er} janvier. "Au 1^{er} juillet, il y aura une deuxième revalorisation, cette fois-ci pour les retraites les plus modestes", pour "les protéger intégralement de l'inflation", a-t-il poursuivi, précisant que seules celles "en dessous du Smic" bénéficieraient de cette seconde mesure. » Source dépêche AEF n° 721037.

Par rapport à l'option initiale (revalorisation des pensions au 1^{er} juillet), l'option proposée par la Droite Républicaine et le gouvernement pour les retraité·es dont les pensions sont au niveau du SMIC ne change rien en termes de gains monétaires sur l'année 2025 dans la mesure où une revalorisation de moitié (soit 0.9% à partir de janvier) sur 12 mois est égale monétairement à une revalorisation entière sur 6 mois (1.8% à partir de juillet). Le gain monétaire est simplement plus rapide, dès janvier, mais entraînera des conséquences sur la base de revalorisation des pensions en 2026, revalorisées seulement de 0.9% et non de 1.9%. Le gain réel de la mesure sous réserve du respect des engagements du gouvernement sera pour les petites pensions. Finalement, la mesure rapporterait non plus 4 mais 3 milliards d'euros. Les économies sur l'augmentation attendue de dépenses sont donc toujours bien présentes. A cet égard, on notera que l'idée de L. Wauquiez pour financer cette moindre économie de 1 milliard d'euros en



PLFSS 2025 – POINTS CLEFS

Novembre 2024

supprimant de la « bureaucratie administrative » mélange budget de l'Etat et budget de la Sécu, outre le fait d'être à bien des égards budgétairement marginale et contre-productive.

Pour la CGT, ce sont bien les recettes qu'il faut revoir en revenant aux principes fondamentaux de la Sécurité sociale, c'est-à-dire un financement fondé sur les cotisations sociales et une meilleure répartition de la valeur produite.

C'est en revendiquant un [droit aux salaires \(Fiche revendicative n°12\)](#) et à la reconnaissance des qualifications pour tout.e.s les travailleur.ses que la CGT souhaite construire les bases d'une [Sécurité sociale Intégrale \(Fiche revendicative n°21\)](#) et d'un [droit à la retraite \(Fiche revendicative n°23\)](#) pour tou.te.s les salarié.e.s dès 60 ans avec les moyens de vivre dignement.